

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyomet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

**Me Sébastien REVOL a donné procuration à M. Jean-Paul DESMARIS**

**Me Valérie BROSSE a donné procuration à Me Aurélie ALEXANDRINE**

**Mr Thomas FRENDO a donné procuration à Me Nadine GAUTHERET**

**ABSENTS EXCUSES :** REVOL Sébastien, BROSSE Valérie, FRENDO Thomas, MONCEL Gwendoline,

**Secrétaire de séance :** Joëlle CHANET

**Date de convocation :** 23 Septembre 2022

**Date d'affichage :** 23 Septembre 2022

**ORDRE DU JOUR :**

- PLUi Validation du projet
- DM n°2
- Archives anciennes restauration
- Eclairage public Malivert
- Rapport d'activité sur le prix et la qualité de l'eau en 2021
- Correspondant incendie/secours
- Affectation numéros de rue
- Divers

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 26/07/2022. L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

<b>REFERENCES DELIBERATIONS</b>	<b><u>OBJETS</u></b>	<b><u>VOTES</u></b>
<b>DELIBERATION N°D2022_09_45_PLUi VALIDATION PROJET</b>	<b><u>VALIDATION PROJET PLUi</u></b>	Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2022_09_46_DM 2</b>  <u>11 votants + 2 procurations (Jean-Paul DESMARIS et Nadine GAUTHERET)</u>	<b><u>DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL</u></b>	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2022_09_47_ARCHIVES ANC RESTAURA</b>	<b><u>RESTAURATION ARCHIVES ANCIENNES</u></b>	Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2022_09_48_EP MALIVERT</b>	<b><u>ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MALIVERT</u></b>	Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2022_09_49_RAPPORT ACTIVITE EAU</b>	<b><u>APPROBATION DU RAPPORT ACTIVITE EAU POTABLE</u></b>	Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Ville de  
PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 21 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20220929-D2022\_09\_050-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyemet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

**Me Sébastien REVOL a donné procuration à M. Jean-Paul DESMARIS**

**Me Valérie BROSE a donné procuration à Me Aurélie ALEXANDRINE**

**Mr Thomas FRENDO a donné procuration à Me Nadine GAUTHERET**

**ABSENTS EXCUSES :** REVOL Sébastien, BROSE Valérie, FRENDO Thomas, MONCEL Gwendoline,

Secrétaire de séance : Joëlle CHANET

Date de convocation : 23 Septembre 2022

Date d'affichage : 23 Septembre 2022

#### **DELIBERATION N°D2022\_09\_050\_AFFCT NUM PLACE ORMEAU**

Monsieur le Maire indique que la numérotation de la « Place de l'Ormeau » ne convient pas et qu'il serait opportun de revoir une nouvelle numérotation afin que celle-ci coïncide avec la réalité.

Il est proposé ce qui suit :

- N° 1 : M. BUE Yoann
- N° 1 bis : M. BUE Yoann
- N° 1 Ter : M. PARNAUD Gilbert
- N° 2 : IMMEUBLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la nouvelle numérotation telle que citée ci-dessus
- **DIT** que les habitants en seront informés ainsi que les administrations fiscales, les services de secours

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **30 SEP 2022**

Et publication ou notification du **30 SEP 2022**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS



Ville de  
PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
mairie@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

**Me Sébastien REVOL a donné procuration à M. Jean-Paul DESMARIS**

**Me Valérie BROSSE a donné procuration à Me Aurélie ALEXANDRINE**

**Mr Thomas FRENDO a donné procuration à Me Nadine GAUTHERET**

**ABSENTS EXCUSES :** REVOL Sébastien, BROSSE Valérie, FRENDO Thomas, MONCEL Gwendoline,

**Secrétaire de séance :** Joëlle CHANET

**Date de convocation :** 23 Septembre 2022

**Date d'affichage :** 23 Septembre 2022

### **DELIBERATION N°D2022\_09\_049\_RAPPORT ACTIVITE EAU**

#### **RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2021**

Suite à l'exposé de M. le Maire concernant le Rapport du Syndicat Saône Veyle Reyssoze sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **A DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le Rapport du Syndicat Saône Veyle Reyssoze sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau pour l'année 2021

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ..... **30 SEP 2022**  
Et publication ou notification du ..... **30 SEP 2022**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire, Michel MARQUOIS




Ville de  
PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyomet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

**Me Sébastien REVOL a donné procuration à M. Jean-Paul DESMARIS**

**Me Valérie BROSSE a donné procuration à Me Aurélie ALEXANDRINE**

**Mr Thomas FRENDO a donné procuration à Me Nadine GAUTHERET**

**ABSENTS EXCUSES :** REVOL Sébastien, BROSSE Valérie, FRENDO Thomas, MONCEL Gwendoline,

Secrétaire de séance : Joëlle CHANET

Date de convocation : 23 Septembre 2022

Date d'affichage : 23 Septembre 2022

### **DELIBERATION N°D2022\_09\_048\_EP MALIVERT**

#### **ECLAIRAGE PUBLIC SIEA - MALIVERT**

Dans le cadre de la modernisation des points lumineux « Rue du Malivert », la Commune a étudié les propositions du Syndicat SIEA concernant l'Éclairage Public, dont le plan de financement comme suit :

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Montant des travaux inscrits au programme TTC (1)	60 200.00 €
Soit montant HT	50 166.67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT SIEA	38 430.00 €
Participation du SIEA	20 741.22 €
Fonds de compensation de TVA	9 875.21 €
Dépendre prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune (à inscrire au compte 6554 – Contribution aux organismes de regroupement section de fonctionnement – dépenses)	29 583.57 €
Appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense dès réalisation (Cx85% = Appel de fonds)	25 146.03 € 60 200.00 €

(1) Sont inclus dans ce montant : les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'œuvre et une marge pour imprévus

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

Sur la base de ces éléments,

**1 - EST FAVORABLE** à l'avant projet définitif du Syndicat SIEA comme énoncé ci-dessus

**2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution avec le Syndicat SIEA

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ..... **30 SEP. 2022**  
Et publication ou notification du ... **30 SEP. 2022**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire, Michel MARQUOIS



## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyomet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

**Me Sébastien REVOL a donné procuration à M. Jean-Paul DESMARIS**

**Me Valérie BROSE a donné procuration à Me Aurélie ALEXANDRINE**

**Mr Thomas FRENDO a donné procuration à Me Nadine GAUTHERET**

**ABSENTS EXCUSES :** REVOL Sébastien, BROSE Valérie, FRENDO Thomas, MONCEL Gwendoline,

**Secrétaire de séance :** Joëlle CHANET

**Date de convocation :** 23 Septembre 2022

**Date d'affichage :** 23 Septembre 2022

### **DELIBERATION N°D2022\_09\_047\_ARCHIVES ANC RESTAURATION**

Monsieur Jean-Claude AUBLANC, adjoint au Maire, explique que le fonds ancien des archives de la Commune regroupe des documents antérieurs à 1790 ; aujourd'hui conservés dans les réserves des Archives départementales de l'Ain à Bourg en Bresse (Ain), ces documents contiennent différentes typologies de documents tels que : support papier et parchemin, majoritairement manuscrits, pour certains imprimés, feuilles simples ou ensemble de bi-feuillets reliés, sceaux ou cachets en cire...

Les opérations de conservation-restauration proposées ont pour principal objectif la stabilisation des altérations évolutives afin de garantir la bonne conservation des documents d'archives et permettre ainsi une manipulation optimale en évitant les risques de pertes de matière, amélioration de leur lisibilité afin de permettre un travail de numérisation.

Pour ce faire, des devis ont été demandés à deux restauratrices du Patrimoine.

Suite à l'exposé de M. Jean-Claude AUBLANC, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTTE** la proposition de **Me Julie TYRLIK** de JAUJAC 07380 « Au Guilleri » 515 route de Ladreyt, pour un montant de **10 527.50 € HT** concernant des opérations de conservation-restauration et documentation photographique avec rapport d'intervention
- **AUTORISE** M. le Maire, a demandé les subventions afférentes auprès de la DRAC et du Département

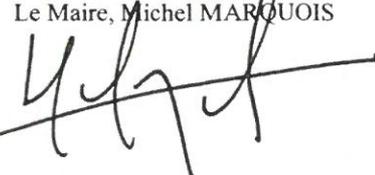
Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **30 SEP. 2022**  
Et publication ou notification du **30 SEP. 2022**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS





Ville de  
**PONT-DE-VEYLE**  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01200 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
mairie@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 11

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiymet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

**Me Sébastien REVOL a donné procuration à M. Jean-Paul DESMARIS**

**Me Valérie BROSSE a donné procuration à Me Aurélie ALEXANDRINE**

**Mr Thomas FRENDO a donné procuration à Me Nadine GAUTHERET**

**ABSENTS EXCUSES :** REVOL Sébastien, BROSSE Valérie, FRENDO Thomas, MONCEL Gwendoline,

**Secrétaire de séance :** Joëlle CHANET

**Date de convocation :** 23 Septembre 2022

**Date d'affichage :** 23 Septembre 2022

### **DELIBERATION N°D2022\_09\_046 Décision Modificative Budget Principal**

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL**

*Le Maire, Michel Marquois, suivi de Mr Jean-Claude AUBLANC et de Mme Alexandrine et de Mme SINTES, impliqués dans les instructions en cours quittent la salle pour ne pas prendre part au vote de cette délibération et Mme CORLAY constate que le quorum est atteint.*

**VU** l'insuffisance de crédit sur le compte 6453 Cotisations retraite due à la comptabilisation de 6.932,59 euros de cotisations CNRACL de la paie de décembre 2021 passée sur janvier 2022 ainsi qu'au virement de la somme de 11.169,72 payée à la CNRACL au titre des cotisations de retraite de Mr D. Berry du 01/06/21 au 31/07/22 ;

**VU** le besoin d'alimenter le chapitre 12 des frais de personnel afin de disposer de suffisamment de fonds en fin d'année, le mouvement de crédit suivant est proposé :

- 6453 Cotisations de retraite : + 34.000 euros
- 022 Dépenses imprévues : - 34.000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote la décision modificative n°2 du Budget Communal comme présentée ci-dessus.**

Certifié exécutoire  
présents.

Après dépôt en Préfecture le ..... 30 SEP. 2022 .....  
Et publication ou notification du ..... 30 SEP. 2022 .....

Ont signé au registre tous les membres

Pour copie certifiée conforme.

Par délégation,

Kiymet CORLAY 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire





Ville de  
**PONT-DE-VEYLE**  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 87  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20220929-D2022\_09\_045-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

*Nombre de conseillers : 19      En exercice : 19      Présents : 15      Votants : 18*

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

**Me Sébastien REVOL a donné procuration à M. Jean-Paul DESMARIS**

**Me Valérie BROSE a donné procuration à Me Aurélie ALEXANDRINE**

**Mr Thomas FRENDO a donné procuration à Me Nadine GAUTHERET**

**ABSENTS EXCUSES :** REVOL Sébastien, BROSE Valérie, FRENDO Thomas, MONCEL Gwendoline,

**Secrétaire de séance :** Joëlle CHANET

**Date de convocation :** 23 Septembre 2022

**Date d'affichage :** 23 Septembre 2022

### **DELIBERATION N°D2022\_09\_045\_PLUi VALIDATION PROJET**

**Objet : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE – avis sur le projet de PLUi**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-15 et R153-5 ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale Bresse-Val de Saône approuvé en conseil syndical le 18/07/2022 ;

**Vu** la délibération n°20151214-52bisDCC du 14/12/2015 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de PONT-DE-VEYLE prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08/12/2016 portant fusion des Communautés de communes des Bords de Veyle et du canton de Pont-de-Veyle ;

**Vu** la délibération n°20170424-02DCC du 24/04/2017 du Conseil communautaire étendant le périmètre du PLUi à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de la Veyle ;

**Vu** la délibération n°20180423-06DCC du 23/04/2018 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Veyle prescrivant l'élaboration du PLUi sur le territoire de la Veyle ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 19/12/2019 actant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la Veyle ;

**Vu** la délibération n°20200128-02DCC du 28/01/2020 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Veyle actant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la Veyle ;

**Vu** la délibération n°20211129-03DCC du 29/11/2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Veyle actant le débat complémentaire sur les mises à jour des orientations générales du PADD du PLUi de la Veyle ;

**Vu** la délibération du 25/07/2022 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Veyle arrétant le projet du PLUi de la Veyle ;

**Vu** la délibération du 25/07/2022 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Veyle tirant le bilan de la concertation liée à l'élaboration du PLUi de la Veyle ;

**Vu** la présentation du projet de PLUi et du bilan de la concertation par Monsieur le Maire, envoyés en amont aux conseillers ;

**Vu** le projet de PLUi reçu en Mairie le 03/08/2022 et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables PADD, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement écrit, le règlement graphique, les servitudes d'utilités publiques et les annexes, conformément à l'article L151-2 du Code de l'urbanisme ;

**Vu** le bilan de la concertation ;

**Considérant** que la commune de PONT DE VEYLE est associée à l'élaboration du PLUi ;

**Considérant** que Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les conditions dans lesquelles l'élaboration du PLUi a été mise en œuvre ;

**Considérant** que la Communauté de communes de la Veyle a prescrit l'élaboration d'un PLUi par délibération communautaire le 23/04/2018 ;

**Considérant** que cette délibération de prescription définit les objectifs d'élaboration du PLUi, les modalités de collaboration entre élus, de concertation et d'association des Personnes Publiques Associées, et que ces modalités ont été respectées comme indiqué dans la délibération de bilan de concertation ;

**Considérant** qu'après la prescription du PLUi en avril 2018, la Communauté de communes a consulté, puis retenu des bureaux d'études pour la conception du document, suite à quoi les études ont débuté en septembre 2018 et se sont déroulées ainsi :

- Diagnostic : septembre 2018-mai 2019

En tant qu'état des lieux du territoire à un instant T, le diagnostic a été co-construit avec les communes lors d'entretiens individuels et par l'analyse de données chiffrées (INSEE...).

- PADD : avril 2019-janvier 2020, puis mis à jour en novembre 2021

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue le cœur du PLUi, dans la mesure où il concentre le projet politique des élus. L'article L.151-2 du code de l'urbanisme le rend obligatoire et l'article L. 151-5 définit son contenu. Le PADD présenté dans le cadre de cet arrêt projet comporte les orientations suivantes :

<b>Axe n°1 - UN PROJET DE TERRITOIRE EQUILIBRE ET AMBITIEUX</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Bâtir un projet ambitieux à partir de l'armature territoriale</li><li>2. Affirmer les cœurs de vie de Pont-de-Veyle et Vonnas et prévoir un aménagement équilibré du territoire</li><li>3. Pour que le territoire de la Veyle assure son rôle à l'échelle du bassin de vie, maîtriser la croissance démographique et dimensionner le parc de logements</li><li>4. Prévoir une offre de logements de qualité, diversifiée et adaptée à la population et à la morphologie du territoire</li><li>5. Améliorer la mixité sociale dans l'habitat afin de :<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer une offre de logements pour l'ensemble des modèles familiaux</li><li>• Limiter les dynamiques de migrations des jeunes ménages en début de parcours résidentiel</li><li>• Favoriser le maintien des jeunes actifs sur le territoire et identifier les logements accessibles aux différentes classes de la population</li></ul></li><li>6. Poursuivre le confortement des équipements publics ou d'intérêt collectif</li><li>7. Promouvoir de nouvelles formes de mobilités et développer les liaisons dans le territoire et avec les territoires voisins</li><li>8. Être en capacité à terme d'assurer un service très haut débit sur l'ensemble du territoire</li></ol>
---	---

<b>Axe n°2 - UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ET DURABLE</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organiser un territoire dynamique dans le domaine économique</li><li>2. Pérenniser l'offre commerciale et de services</li><li>3. Créer les conditions favorables à la pérennité agricole dans ses dimensions d'activités économiques et de valorisation des paysages</li><li>4. Créer les conditions favorables à l'exploitation durable de la forêt et au développement de la filière bois</li><li>5. Organiser l'accueil touristique et répondre à un besoin d'hébergement touristique</li></ol>
<b>Axe n°3 – UN CADRE DE VIE ATTRACTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place un véritable projet paysager à l'échelle du territoire de la Veyle :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Protéger des pressions urbaines les éléments du patrimoine naturel et culturel</li><li>○ Mettre en scène les espaces et sites paysagers</li><li>○ Envisager un développement économique soucieux du cadre paysager</li></ul></li><li>• Accompagner la densification et caractériser les espaces de transitions paysagères :<ul style="list-style-type: none"><li>• Avec des espaces paysagers supports de lien social.</li><li>• Par l'accompagnement végétal des cheminements doux</li><li>• Grâce à des ouvertures sur le grand paysage</li><li>• Par la prise en compte des vis-à-vis</li></ul></li><li>• Préserver l'armature écologique du territoire au travers de la prise en compte de la trame verte et bleue</li><li>• Tendre vers un développement urbain réduisant son impact environnemental en limitant la pression sur les ressources naturelles</li><li>• Réduire les consommations d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre :<ul style="list-style-type: none"><li>• Envisager un développement du territoire soucieux de la maîtrise des consommations d'énergies</li><li>• Permettre l'utilisation et la production des énergies renouvelables et l'amélioration des performances environnementales</li></ul></li><li>• Maîtriser et réduire les sources de pollutions et les nuisances</li><li>• Prendre en compte les risques naturels et technologiques</li><li>• Participer à la réduction et à la gestion des déchets</li></ul>
<b>AXE 4 – UN FIL CONDUCTEUR : LA MODERATION DE LA CONSOMMATION FONCIERE</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Fixer des objectifs et déterminer des actions pour limiter la consommation d'espace en matière d'habitat</li><li>2. Fixer des objectifs et déterminer des actions pour limiter la consommation d'espace en matière d'économie et d'équipements</li></ol>

- Traduction réglementaire : janvier 2020-juillet 2022

La traduction réglementaire, qui centralise les pièces opposables du PLUi (règlement, zonage, OAP, annexes), a également été co-construite avec les communes. Ce sont près d'une cinquantaine d'entretiens réalisés avec celles-ci, en plus des comités techniques et comités de pilotage habituels qui ont conduit à la réalisation des pièces. Le respect des orientations du SCoT, la compatibilité avec le PADD et l'intégration des dernières évolutions législatives ont également été au cœur de cette phase d'études. Au final, c'est près de 293ha de foncier constructible actuellement dans les documents d'urbanisme locaux qui ont été classés en non constructible dans le PLUi.

**Considérant** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi a été débattu en conseil municipal le 29/09/2022 ;

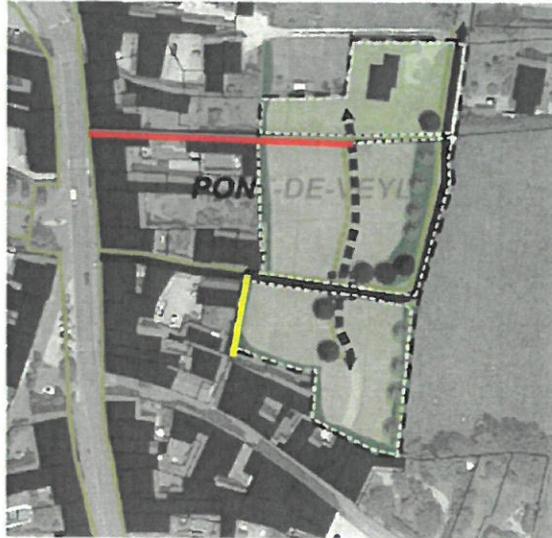
**Considérant** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi a été débattu en conseil communautaire de la Veyle le 28/01/2020 conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, puis une seconde fois en conseil communautaire de la Veyle du 29/11/2021 pour mettre à jour certaines orientations ;

**Considérant** que le PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale en raison de la présence de zones Natura 2000 sur son territoire conformément à l'article R.104-11 du code de l'urbanisme ;

**Considérant** que les études du PLUi menées depuis 2018 ont abouties en juillet 2022 ;

**Considérant**, qu'après présentation du projet de PLUi envoyé aux conseillers en amont du conseil municipal et ouverture du débat par Monsieur le Maire, les conseillers ont demandé à (\*) **modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°38 « Chemin des Prés »** :

- Ajouter un tracé pour le sens unique automobile (en rouge sur le plan) de façon à ce que la circulation fasse une boucle en entrant et sortant par la Grande Rue. La commune prévoit d'acquérir le chemin pour élargir la voie et faire passer la circulation automobile par ici (objet de l'emplacement réservé n°52)
- Ajouter un tracé pour continuer le mode doux vers le Sud (en jaune sur le plan)



**Considérant**, après clôture du débat par Monsieur le Maire que le conseil municipal est prêt à formuler un avis sur le projet de PLUi ;

#### Le Conseil municipal

APRES en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

**DONNE UN AVIS favorable sous les conditions désignées ci-dessus (\*) au projet de PLUi tel qu'il a été arrêté par la Communauté de Communes de la Veyle le 25/07/2022 ;**

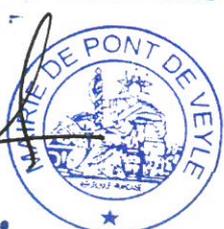
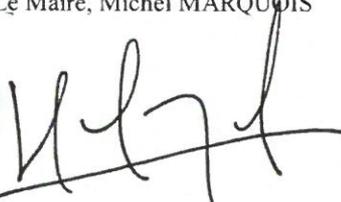
**DECLARE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera transmise à Monsieur le Préfet.

**AUTORISE** le Maire à signer la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ..... **3-0 SEP. 2022**  
Et publication ou notification du ..... **3-0 SEP. 2022**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire, Michel MARQUOIS

<b>DELIBERATION N°D2022_09_50_AFFEC NUM RUES</b>	<b><u>NUMEROTATION PLACE DE L'ORMEAU</u></b>	Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0
--	--	--

## **DIVERS**

### ➤ Correspondant Incendie et Secours : Thomas FRENDO

Dans le cadre de ses missions d'informations et de sensibilisation des habitants et du CM, le correspondant peut :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune
- être l'interlocuteur des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des ERP
- informer périodiquement le CM des actions menées

➤ Docteur RULLIERE est venu présenter son projet de « Commune Aidante » en partenariat avec l'hôpital et Ain Alzheimer.

➤ Prochain CM dans 15 jours environ

➤ La Poissonnerie Charnaysienne « Le Calypso » sera présente tous les jeudis, « Place Bellecour » de 11h30 à 12h30 pour un point de retrait de vos commandes : nous les accueillerons le Jeudi 6 Octobre à 12H

➤ Octobre Rose :

- L'Horloge sera mise en valeur
- Vendredi 21/10 : Veyl'Com organise un circuit training de 18H/18H30 et Dynanic Danse de 18H30/19H  
- Entrée gratuite - Dons au profit de la Ligue contre le cancer

➤ Marché de Noël : Vendredi 9 Décembre

➤ CCAS : Samedi 5 Novembre Repas des Aînés – Besoin d'aide pour la préparation et le jour même

➤ Caravanes Terrain Rugby : Jean-Claude AUBLANC a fait le compte rendu du passage des gens du voyage sur la Commune.

*FIN SEANCE : 22H10*

Le Maire, Michel MARQUOIS

Secrétaire de séance :